

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2021/42075]

3 JUNI 2021. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot goedkeuring van het huishoudelijk reglement van het Follow-upcomité van het plan “Vrouwenrechten” bedoeld in artikel 8 van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap, gewijzigd bij de decreten van 22 februari 2018 en van 27 april 2020 ;

Gelet op het decreet van 3 mei 2019 betreffende de strijd tegen het geweld tegen vrouwen, gewijzigd bij het decreet van 27 april 2020 ;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 27 augustus 2020 ter uitvoering van de artikelen 8 en 10 van het decreet van 7 januari 2016 betreffende de integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap ;

Gelet op het voorstel van het huishoudelijk reglement van het Follow-upcomité van het plan “Vrouwenrechten” ;

Op de voordracht van de Minister van Vrouwenrechten ;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. Het bijgevoegde huishoudelijk reglement van het Follow-upcomité van het plan “Vrouwenrechten” wordt goedgekeurd.

Art. 2. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het in het *Belgisch Staatsblad* wordt bekendgemaakt.

Brussel, 3 juni 2021.

De Minister-President,

P.-Y. JEHOLET

De Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,

B. LINARD

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2021/42076]

3 JUIN 2021. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modèles de proposition de nomination à titre définitif aux fonctions de directeur de zone et de délégué au contrat d'objectifs conformément aux articles 69, § 2, alinéa 1^{er}, et 84, § 2, alinéa 1^{er}, du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, articles 69, § 2, alinéa 1^{er}, et 84, § 2, alinéa 1^{er} ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Le modèle de proposition de nomination à titre définitif à la fonction de directeur de zone est repris en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. Le modèle de proposition de nomination à titre définitif à la fonction de délégué au contrat d'objectifs est repris en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Art. 4. Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 3 juin 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

C. DESIR

Annexe 1 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modèles de proposition de nomination à titre définitif aux fonctions de directeur de zone et de délégué au contrat d'objectifs conformément aux articles 69, § 2, alinéa 1^{er}, et 84, § 2, alinéa 1^{er}, du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs

Modèle de proposition de nomination à titre définitif à la fonction de directeur de zone



**MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES**

**SERVICE GÉNÉRAL DU PILOTAGE DES ÉCOLES ET
DES CPMS**

**PROPOSITION DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF À LA
FONCTION DE DIRECTEUR DE ZONE**

**A. PROPOSITION DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF À UNE
FONCTION DE PROMOTION DE DIRECTEUR DE ZONE :**

Cette proposition de nomination est prise en application de l'article 69, §2 du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psychosociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs.

Considérant que le membre du personnel identifié ci-dessous :

- Nom et prénom du directeur de zone : xxxxxxxx (matricule xxxxxxxx)
- Adresse : xxxxxxxx

remplit les conditions d'accès à la fonction de promotion de directeur de zone prévues à l'article 19, §1er ou §2 du décret du 13 septembre 2018, a réussi l'épreuve de certification à l'issue de la formation d'insertion professionnelle et a fait l'objet d'une évaluation favorable à l'issue du stage :

- Zone d'affectation: xxxxxxx
- Date d'entrée en stage : xxxxx
- Date de la réussite de l'épreuve de certification à l'issue de la formation initiale : XXXX
- Date de la réussite de l'épreuve de certification à l'issue de la formation d'insertion professionnelle : XXXXX
- Date de l'évaluation à l'issue de stage : xxxxxx
- Mention de l'évaluation à l'issue de stage : xxxxxx

Il est dès lors proposé à la nomination à titre définitif en tant que directeur de zone à la date du xxxxx pour la zone d'affectation xxxx.

**Pour notification,
Date et signature du fonctionnaire général**

B. RÉPONSE DU MEMBRE DU PERSONNEL (cocher la case correspondant au choix exprimé) :

- J'accepte la proposition de nomination à titre définitif à la fonction de directeur de zone dans la zone de XXXXXX

- Je refuse la proposition de nomination à titre définitif à la fonction de directeur de zone dans la zone de XXXXXX

REMARQUES IMPORTANTES :

Conformément à l'article 69, §2 du décret précité, l'intéressé.e dispose d'un **délai de 10 jours ouvrables** pour faire part au fonctionnaire général de son acceptation ou de son refus de nomination à titre définitif dans l'emploi proposé. Il/Elle notifie sa décision au Délégué coordonnateur par courrier recommandé avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires à XXX

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Annexe 2 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modèles de proposition de nomination à titre définitif aux fonctions de directeur de zone et de délégué au contrat d'objectifs conformément aux articles 69, § 2, alinéa 1^{er}, et 84, § 2, alinéa 1^{er}, du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs

Modèle de proposition de nomination à titre définitif à la fonction de délégué au contrat d'objectifs



**MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES**

**SERVICE GÉNÉRAL DU PILOTAGE DES ÉCOLES ET
DES CPMS**

**PROPOSITION DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF À LA
FONCTION DE DÉLÉGUÉ AU CONTRAT D'OBJECTIFS**

**A. PROPOSITION DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF À UNE
FONCTION DE PROMOTION DE DÉLÉGUÉ AU CONTRAT
D'OBJECTIFS :**

Cette proposition de nomination est prise en application de l'article 84, §2 du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psychomédico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs

Considérant que le membre du personnel identifié ci-dessous :

- Nom et prénom du délégué au contrat d'objectifs: xxxxxxxx (matricule xxxxxxxx)
- Adresse : xxxxxxxx

remplit les conditions d'accès à la fonction de promotion de délégué au contrat d'objectifs prévues à l'article 19, §1^{er} ou §2 du décret du 13 septembre 2018, a réussi l'épreuve de certification à l'issue de la formation d'insertion professionnelle et a fait l'objet d'une évaluation favorable à l'issue du stage :

- Zone d'affectation: xxxxxxxx
- Date d'entrée en stage : xxxxx
- Date de la réussite de l'épreuve de certification à l'issue de la formation initiale : XXXX
- Date de la réussite de l'épreuve de certification à l'issue de la formation d'insertion professionnelle : xxxxxx
- Date de l'évaluation à l'issue de stage : xxxxx
- Mention de l'évaluation à l'issue de stage: xxxxxx

Il est dès lors proposé à la nomination à titre définitif en tant que délégué au contrat d'objectifs à la date la date du xxxxx pour la zone d'affectation xxxx.

**Pour notification,
Date et signature du Délégué coordonnateur**

B. RÉPONSE DU MEMBRE DU PERSONNEL (cocher la case correspondant au choix exprimé) :

- J'accepte la proposition de nomination à titre définitif à la fonction de délégué au contrat d'objectifs dans la zone de XXXXXX

- Je refuse la proposition de nomination à titre définitif à la fonction de délégué au contrat d'objectifs dans la zone de XXXXXX

REMARQUES IMPORTANTES :

Conformément à l'article 84, §2 du décret susmentionné, l'intéressé.e dispose d'un **délai de 10 jours ouvrables** pour faire part au Délégué coordonnateur de son acceptation ou de son refus de nomination à titre définitif dans l'emploi proposé. Il/Elle notifie sa décision au Délégué coordonnateur par courrier recommandé avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires à XXX

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juin 2021 fixant les modèles de proposition de nomination à titre définitif aux fonctions de directeur de zone et de délégué au contrat d'objectifs conformément aux articles 69, § 2, alinéa 1^{er}, et 84, § 2, alinéa 1^{er}, du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs et modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement

Bruxelles, le 3 juin 2021.

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de L'Education,

Caroline DESIR

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C - 2021/42076]

3 JUNI 2021. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot vaststelling van de modellen van voorstel tot vaste benoeming in de ambten van zonedirecteur of afgevaardigde voor de doelstellingenovereenkomst overeenkomstig de artikelen 69, § 2, eerste lid, en 84, § 2, eerste lid van het decreet van 13 september 2018 tot oprichting van de Algemene sturingsdienst voor de scholen en psycho-medisch-sociale centra en tot bepaling van het statuut van de zonedirecteurs en afgevaardigden voor de doelstellingenovereenkomst

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 13 september 2018 tot oprichting van de Algemene sturingsdienst voor de scholen en psycho-medisch-sociale centra en tot bepaling van het statuut van de zonedirecteurs en afgevaardigden voor de doelstellingenovereenkomst, de artikelen 69, § 2, eerste lid, en 84, § 2, eerste lid ;

Op de voordracht van de Minister van Onderwijs ;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. Het model van voorstel tot vaste benoeming van het ambt van zonedirecteur wordt opgenomen in bijlage 1 van dit besluit.

Art. 2. Het model van voorstel tot vaste benoeming in het ambt van afgevaardigde voor de doelstellingenovereenkomst wordt opgenomen in bijlage 2 van dit besluit.

Art. 3. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het aangenomen wordt.

Art. 4. De Minister van Leerplichtonderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 3 juni 2021.

De Minister-President,
P.-Y. JEHOLET
De Minister van Onderwijs,
C. DESIR

DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT
COMMUNAUTE GERMANOPHONE — DUITSTALIGE GEMEENSCHAP

MINISTERIUM DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT

[2021/202799]

1. MARZ 2021 — Dekret über die Mediendienste und die Kinovorstellungen — Erratum

Im deutschen Text des vorgenannten Dekretes, veröffentlicht im *Belgischen Staatsblatt* vom 12. April 2021, ist auf Seite 32201 folgender Absatz vor der Unterschriftenzeile hinzuzufügen "Wir fertigen das vorliegende Dekret aus und ordnen an, dass es durch das *Belgische Staatsblatt* veröffentlicht wird."

In der französischen Übersetzung des vorgenannten Dekretes, veröffentlicht im *Belgischen Staatsblatt* vom 12. April 2021, ist auf Seite 32242 folgender Absatz vor der Unterschriftenzeile hinzuzufügen "Promulguons le présent décret et ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*."

TRADUCTION

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

[2021/202799]

1^{er} MARS 2021. — Décret relatif aux services de médias et aux représentations cinématographiques. — Erratum

Dans le texte allemand du décret précité, publié au *Moniteur belge* du 12 avril 2021, à la page 32201, avant la ligne de signature, il convient d'insérer l'alinéa suivant : « Wir fertigen das vorliegende Dekret aus und ordnen an, dass es durch das *Belgische Staatsblatt* veröffentlicht wird. »

Dans la traduction française du décret précité, publiée au *Moniteur belge* du 12 avril 2021, à la page 32242, avant la ligne de signature, il convient d'insérer l'alinéa suivant : « Promulguons le présent décret et ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*. »

VERTALING

MINISTERIE VAN DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP

[2021/202799]

1 MAART 2021. — Decreet betreffende de mediadiensten en de filmvoorstellingen. — Erratum

In de Duitse tekst van het voormelde decreet, bekendgemaakt in het *Belgisch Staatsblad* van 12 april 2021, moet op pagina 32201, vóór het ondertekeningsformulier, het volgende lid worden ingevoegd: "Wir fertigen das vorliegende Dekret aus und ordnen an, dass es durch das *Belgische Staatsblatt* veröffentlicht wird."